S.A.R.L. ABCIDIA CERTIFICATION
102 route de Limours
78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE

Société A Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros
R.C.S. VERSAILLES 514 663 400

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. ABCIDIA CERTIFICATION

EURL S3C GESTION
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

51 rue deleuvre
69004 LYON
Tél : 06 15 45 36 43

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. ABCIDIA CERTIFICATION

S.A.R.L. ABCIDIA CERTIFICATION
102 route de Limours

78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE

Société A Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros

R.C.S. VERSAILLES 514 663 400

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même, par décision de l'associé unique du 16 décembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- *de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;*
- *de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.*

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, et la situation comptable arrêtée au 30/09/2025, font apparaître que l'actif de la société est composé essentiellement par les créances clients et autres créances. Le montant des capitaux propres s'élève à 517 554 euros et un endettement financier de 100 830 euros, inférieur aux capitaux propres.
- La transformation n'a pas d'impact sur la situation de votre société et son exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre, d'une part, la date des derniers comptes annuels clos le 31/12/2024, la situation comptable arrêtée au 30/09/2025 et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Lyon,

le 18 décembre 2025
Le commissaire à la transformation

S3C GESTION représentée par Bruno DEBRUN

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

S3C GESTION
51 rue de l'euvre
69004 LYON
commissaire aux comptes
siret : 482 532 297 00023